

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 01/06/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 25.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteur	Avis sur une DEP concernant le transport au centre de soins et relâcher de Hérissons (49) Numéro Onagre : 2023-01-34x-00073	Bénéficiaires : Solène DAHMEN association Noctis Hérissons	Avis : Favorable
-------------------------	---	---	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Erinaceus europaeus* Hérisson d'Europe

Échanges

Le CSRPN s'interroge sur le nombre d'individus indiqué sur le cerfa qui n'est que de 10 hérissons.

Le porteur de projet précise que l'autorisation concernerait une centaine d'individus par an. Le dossier de demande a été construit sur le modèle de celui de Noctis France.

Le CSRPN indique qu'il faudra préciser l'évaluation du nombre maximum estimés d'individus sur l'année dans le cerfa.

Le CSRPN demande s'il y a des zones principales de relâché et si oui, si cela ne provoque pas de surconcentration sur ces secteurs.

Le porteur de projet indique que le Hérisson d'Europe a un instinct d'éparpillement et n'est pas une espèce sociable. Il n'est donc pas observé de surpopulation et cette méthode permet un brassage génétique. Les relâchés peuvent avoir lieu sur plusieurs zones privilégiées de façon à ne pas mobiliser un seul site.

Le CSRPN demande si ces zones de relâché sont déjà prévues.

Le porteur de projet informe avoir déjà plusieurs sites. De plus, certains individus sont relâchés sur le site de capture si celui-ci ne présente pas de danger.

Le CSRPN souhaite savoir si les propriétaires des zones de relâché sont prévenus.

Le porteur de projet précise qu'ils sont en effet prévenus et qu'il y a une cabane sur les sites qui est relevée pendant une semaine pour vérifier le départ de l'individu.

Le CSRPN demande comment sera fait le suivi des relâchés (base de donnée...).

Le porteur de projet indique avoir un tableur recensant toutes les informations tel que les lieux de découverte et de relâché, la personne ayant découvert l'individu...

Le CSRPN s'interroge sur l'éventuel impact des nouveaux robots tondeuses et souhaite savoir s'il y a des retours à ce sujet.

Le porteur de projet indique que certaines marques de tondeuse ont mis un logo spécifique. Certaines personnes suspectent un impact plus important liée à la mise en route de ces tondeuses la nuit.

Le CSRPN demande si les hérissons malades seront traités, pour les tiques par exemple.

Le porteur de projet indique que la décision de traiter va dépendre du nombre de tiques. Le hérisson a naturellement des parasites, cependant quand ils en ont beaucoup ils sont souvent malades. Il arrive de réaliser des traitements et de mettre les individus concernés en enclos pour limiter les contacts.

Délibération

Le CSRPN souhaite qu'une base de donnée des individus récoltés lieu, personne contact, date, age, sexe, masse, fratrie, lieu de relâché, parcelle, propriétaire, informations complémentaires... à l'image de ce que fait le centre de soin et de faune sauvage d'Oniris. Il souhaite que ce dernier soit transmis à chaque fin d'année calendaire à la DDT et que cette transmission conforme conditionne la nouvelle autorisation annuelle.

Le CSRPN note qu'il faudra être prudent de ne pas toujours relâcher les individus au même endroit. La zone de capture initiale des individus sera privilégiée, une liste des zones potentielles de relâché sera mise.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Cet avis sera transmis au CNPN dans le cadre de l'examen de la demande interrégionale en cours d'instruction.

Le 18/06/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.